



Table de concertation
en violence conjugale
de Montréal

**Mémoire présenté dans le cadre des consultations
prébudgétaires pour le budget 2021-2022**

Février 2021

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS DE LA TCVCM

1. Que le SCF assure le financement récurrent de tables de concertation en violence conjugale autonome et ce, dans l'ensemble des régions du Québec, en fonction des besoins identifiés par leurs membres.
2. Que le MSSS s'engage à développer une offre de services de concertation clinique intersectorielle, intégrée et cohérente, dans chaque région du Québec.
3. Que le MSSS actualise l'action 31 du plan d'action en matière de violence conjugale et désigne une personne-ressource responsable du dossier de la violence conjugale dans les établissements de santé et de services sociaux.
4. Que le SCF accélère le déploiement des cellules de crise en prévention des homicides et les finance dans l'ensemble des régions du Québec.
5. Que le MSSS s'engage à pallier au manque de places dans les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, de 1^{ère} et de 2^e étape, ainsi qu'à reconnaître les places existantes non reconnues.
6. Que le MSSS s'engage à consolider les services existants pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants afin de répondre à leurs besoins, qu'elles soient hébergées ou non.
7. Que le gouvernement du Québec déploie les ressources nécessaires à la mise en œuvre des recommandations des rapports du Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale et du Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale et ce, dès le prochain exercice financier.

LA TCVCM

La Table de concertation en violence conjugale de Montréal (TCVCM) réunit actuellement plus de 50 membres, en provenance de divers secteurs : victimes de violence conjugale, conjoints ayant des comportements violents, justice, sécurité publique, santé et services sociaux, œuvrant auprès des personnes victimes, communautés ethnoculturelles, réalités particulières, centres de crise, milieu de la recherche/éducation.

MISSION

La TCVCM a comme mission de réunir et de mobiliser les différents acteurs en travaillant en partenariat et en concertation dans une démarche globale d'analyse, de prévention et d'action, qui vise la protection des femmes, des enfants, des autres victimes, des personnes plus vulnérables ou ayant des besoins particuliers, et la responsabilisation des personnes agresseuses dans le but de contrer la violence conjugale et ses conséquences. Les travaux de la TCVCM s'inscrivent dans le cadre de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : Prévenir, dépister, contrer la violence conjugale (1995)* actuelle et du plan d'action qui en découle. La Table adhère aux définitions qui s'y retrouvent.

VISION

Exercer un leadership déterminant vers l'élimination de la violence conjugale.

VALEURS

L'engagement de chaque partenaire contribue à l'identification des causes de la problématique de la violence conjugale.

Ceci implique un respect mutuel des organismes et des intervenants œuvrant en violence conjugale, tout en reconnaissant l'expertise de chacun et en tenant compte des mandats et des missions qui peuvent différer d'une organisation à l'autre.

Les échanges sont réalisés en démontrant de l'ouverture à accueillir la différence des visions, des pratiques et des opinions de chacun.

Le climat est propice au partage d'expertise, de connaissances et de bonnes pratiques.

1. CONSOLIDER LES STRUCTURES ET LES RESSOURCES DÉDIÉES À LA VIOLENCE CONJUGALE

A. L'importance de la concertation intersectorielle en violence conjugale

La collaboration intersectorielle, quoique complexe, est nécessaire pour agir en violence conjugale. Elle favorise la communication entre les partenaires des divers secteurs et permet de développer des liens entre eux. Elle contribue également à un meilleur arrimage et à une plus grande cohérence dans les services. Et ce sont les tables de concertation qui demeurent le meilleur véhicule pour l'actualiser.

Or, pour être en mesure d'assumer pleinement leur rôle, les tables de concertation doivent pouvoir exercer un leadership décisionnel. En plus d'en assurer un financement adéquat, il est important que les tables de concertation puissent être des entités autonomes. Pour la région de Montréal, il est estimé qu'une hausse du financement d'environ 90 000 \$ annuellement permettrait à la TCVCM de pouvoir mettre en œuvre les priorités d'action identifiées par ses membres. Pour les autres régions du Québec, il serait nécessaire d'évaluer les besoins avec les membres de chaque table de concertation afin de s'assurer d'offrir un financement correspondant.

C'est pourquoi la TCVCM recommande que le gouvernement du Québec finance des tables de concertation en violence conjugale autonomes et ce, dans l'ensemble des régions du Québec. En plus d'être récurrent, ce financement devra permettre à chaque table de soutenir ses activités et ses actions, en fonction des besoins identifiés par leurs membres.

B. La pertinence de la concertation intersectorielle clinique

La TCVCM vient de compléter un projet de recherche¹ qui visait à expérimenter une stratégie de concertation clinique dans les situations familiales complexes où la violence conjugale se présente en cooccurrence avec des problèmes de santé mentale, de dépendance chez les conjoint.e.s/parents ou de mauvais traitements envers les enfants.

Les résultats de la recherche ont démontré que le bénéfice le plus important de la concertation clinique est **l'amélioration de la sécurité** des femmes et des enfants victimes de violence conjugale. En plus de la sécurité, les participant.e.s au projet considèrent que la stratégie de concertation clinique permet d'**améliorer la pratique** et qu'il s'agit d'un **modèle à développer et à pérenniser**, car il constitue un précieux soutien clinique pour les intervenant.e.s qui travaillent dans les dossiers complexes de concomitance. La concertation clinique entraîne **des changements concrets dans les pratiques**, au bénéfice des femmes et des enfants car elle permet des

¹ *Pratiques concertées pour améliorer la sécurité des femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants*, financé par le Ministère des femmes et de l'égalité des genres du Canada, TCVCM, 2021, à paraître.

interventions davantage axées sur la sécurité des femmes et des enfants, en tenant compte de l'ensemble des facteurs. Elle favorise également le déploiement d'un filet de sécurité plus solide, le constat des trous de services pour assurer la sécurité des victimes alors que l'apport des expertises externes permet de mieux comprendre certains enjeux complexes. Ainsi, la concertation clinique propose des pistes de solution qui tiennent compte de la dangerosité de la situation et de l'impératif d'agir rapidement.

À la lumière de ces résultats, la TCVCM souhaite que la concertation clinique soit reconnue comme faisant partie intégrante de la pratique et qu'une offre de services intégrée et cohérente soit mise en place dans chaque région du Québec, en considérant les éléments suivants :

- L'intégration de la concertation clinique dans les protocoles cliniques au sein des établissements du réseau de la santé et des services sociaux ;
- La reconnaissance de la concertation clinique dans la description de tâches des intervenant.e.s et ce, autant du milieu institutionnel que communautaire. En ce sens, prévoir un % des postes d'intervention dédié à celle-ci dans leur financement, dont leur dégageant afin de participer à ces rencontres, avec un mandat clair de leur organisation et la capacité de prendre des décisions, au besoin ;
- La mise sur pied d'un comité de concertation clinique permanent ;
- L'attribution et le financement d'une tâche d'animation et de coordination désignée ;
- Le dédommagement financier des expert.e.s externes.

C. Désigner une ressource dédiée en violence conjugale dans les CIUSSS/CISSS

Pour que la concertation intersectorielle puisse être optimale, la participation et la contribution du réseau de la santé et des services sociaux est nécessaire. Aussi, l'expérience des dernières années permet de constater qu'il est souvent difficile pour les représentant.e.s des CIUSSS de participer pleinement aux rencontres et aux comités de la table de concertation. Pourtant, une action concrète pourrait être prise afin de remédier à cette situation, en plus de répondre à d'autres besoins, soit l'action 31 du plan d'action en matière de violence conjugale et qui se fait toujours attendre. C'est pourquoi la TCVCM souhaite voir se concrétiser cette action, qui prévoit la désignation d'une personne-ressource responsable du dossier de la violence conjugale dans les établissements de santé et de sociaux et que la participation active aux tables de concertation en violence conjugale fasse partie de son mandat.

2. ACCÉLÉRER LES DÉMARCHES EN PRÉVENTION DES HOMICIDES EN CONTEXTE CONJUGAL

La TCVCM salue le plan d'action spécifique pour prévenir les situations de violence conjugale à haut risque de dangerosité et accroître la sécurité des victimes 2020-2025. Cependant, la TCVCM estime que l'action 6, qui vise à consolider les cellules d'intervention rapide servant à assurer un suivi des personnes ayant des comportements violents à risque d'homicide et en implanter de nouvelles dans six régions du Québec, devrait être déployée dans l'ensemble des régions du Québec et ce, le plus rapidement possible.

3. INVESTIR DANS LES RESSOURCES D'HÉBERGEMENT POUR LES VICTIMES

Des données recueillies auprès des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale de Montréal démontre que le taux moyen de refus au cours d'une année est de 88⁷². Les données tentent également à démontrer le besoin d'adapter les services pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants, notamment celles issues des communautés ethnoculturelles, ou encore les femmes à statut migratoire précaire, qu'elles souhaitent recourir ou non à de l'hébergement.

Aussi, la TCVCM souhaite joindre sa voix aux recommandations des regroupements provinciaux de maisons d'hébergement pour femmes, qui demandent de pallier au manque de places dans les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale, de 1^{ère} et de 2^e étape ainsi que la reconnaissance de places existantes qui ne sont toujours pas reconnues. La TCVCM est également d'avis de l'importance de consolider les services existants et ce, afin de répondre aux besoins des femmes et des enfants, peu importe qu'elles recourent ou non à de l'hébergement.

4. LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES EXPERTS

La TCVCM a également accueilli favorablement les rapports du *Comité d'experts sur l'accompagnement des victimes d'agressions sexuelles et de violence conjugale* et du *Comité d'examen des décès liés à la violence conjugale*, du bureau du Coroner. Aussi, est-il nécessaire d'y allouer les ressources permettant le déploiement des recommandations émanant de ces rapports et ce, dès le prochain exercice financier.

² *Portrait des besoins, obstacles et services offerts aux femmes immigrantes et issues des communautés ethnoculturelles victimes de violence conjugale à Montréal*, en cours de réalisation, TCVCM, 2021.